L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 DECEMBRE 1869. 43e année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 21 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Fertet, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles—Un monsieur de terre de prix dans la paroisse St-Charles, avec maison et autres ameliorations. Egalement, quatre maisons en briques à trois étages, Nos 47 et 49 de la rue St-Pierre, et Nos 19 et 21 de Pauline (Orleans, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse.

Par le même commerçant, à 1 heure et demie de l'après-midi, telle qu'elle est maintenant au point Magnolia, au Nouveau Basin — La belle goélette neuve Xiphias, avec voiles, appareux, etc.

Par Nash & Hedjazin, au no 28 rue du Canal, entre Bourgogne et Rampart, se commencant à 10 heures et demie—Encan pour Dames—Le magasin de modes et de fantaisies.

Par Mentier & Thayer, à 11 heures A. M., et à 7 heures P. M.—Grande vente spéciale par catalogue, de statues en marbre, statuettes en bronze, pendules de cheminée, pédestaux, argente le plaqué; tableaux à l'huile, et une grande collection d'articles de fantaisie, etc., tous vraiment la superbe collection importée d'Europe par le S. Jouy Pandelfal.

Par G. Vaudon, à 11 heures, au No 16 de la rue du Camp—Tout le stock de F. Newball, consistant en papiers à tapisser et étores.

Par E. Rosar & Co, à leurs salles d'encan, 43 et 47 de la rue de la Vieille-Levee, à 10 heures—300 lots de marchandises sèches et de fantaisie.

Par Vincent & Co., à leurs salles d'encan, 62 et 64 rue de la Bourse — Grande vente de marchandises sèches importées et américaines.

Par B. J. Montgomery & Co., à leurs salles d'encan, 27 rue du Camp, vente régulière d'un grand nombre de meubles en gravier, tableaux, pianos, batteries de cuisine, et une facture de lots de collage. Et aux ventes Nos 210 et 2 Nord-Levee, entre Barracks et Dryades, chevaux, mules, voitures, etc.

Par J. Dejean fils, aux écuries de P. Lisle, rue Gravier, beaux chevaux de trait et de harnais, seule et par paires, voitures anglaises, buggies couverts et de couverts, carrioles, selles, etc.

Par E. A. Oswonde, à 10 heures à la résidence No 227 rue St-Louis, entre Dumaine et St-Philippe—Un magnifique meuble de la résidence.

Par S. Gelpinski, à 11 heures du matin, rue Bienville, près de la cachette de Pierre Gaston—La cachette de Pierre Gaston consistant en 29 belles vasques faïlitées en bronze, vases, cassolettes, etc.

Par H. Sloan, au No 61 de la rue de Chartres—Meubles, étagères et dépensiers.

Par Hoffman Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres—Cristalerie, habillements de salon.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 193 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES,
185.....Rue des Remparts.....185

☞ Nous désirons appeler l'attention de nos lecteurs sur la grande vente de cheminées de marbre, de pendules étagères, bronze et ormolu, tableaux à l'huile, articles d'argenterie et que le la collection d'articles de fantaisie qui d'ornement, qui doit se faire aujourd'hui, à 11 heures du matin et à 7 heures du soir, rue de Camp No 62, par le ministère de MM. Mentier et Thayer, assurément. Cette collection de véritables trésors d'art est un des plus considérables et la plus magnifique qu'il ait jamais été donnée à la Nouvelle-Orléans.

MEUBLES A L'ENCAN — M. F. A. Desionde vendra aujourd'hui, à 11 heures, au magasin de la maison No 227 rue St-Louis, entre la rue de Chartres et la rue de Bourbon, un bel assortiment de meubles, tableaux, etc. Elle commencera à 10 heures du matin.

Aux Modistes et aux Marchandes de Modes. — MM. Nash & Hedjazin, encanteurs, No 170 rue Gravier, vendront ce matin, à 10 heures et demie, un assortiment de chapeaux et bonnets de dames, fleurs, plumes, articles de fantaisie et de toilette, etc. Elle commencera à 10 heures du matin.

THEATRES.

Aujourd'hui, Mardi.

OPERA — La Fille du Dragon de Géroldstein, opera bouffe.—Et Wagon, vaudeville.

VARIÉTÉS — Représentations par Mrs. Scott Siddons.

ST CHARLES — Knight the Arkansas Traveler.

ACADEMIE DE MUSIQUE — Lady Audley's Secret.

Le système protectionniste appliqué aux Chinois.

Nous trouvons dans le *Courrier des Etats Unis* des observations pleines de sens sur la nouvelle législation proposée dans le but de protéger les Chinois.

Le Sénat s'occupe en ce moment des Chinois, et est saisi par M. M. Wilson et Williams de deux projets de loi dont les termes, dépassent les lois exceptionnelles auxquelles sont soumis les fils du Ciel. Le Sénat semble rapporteur. Cela est bien, mais en même temps qu'il réclamera pour leurs protégés l'égalité devant la loi, il commettra une hérésie économique. Le vieillard qui veut interdit de posséder avec l'ouvrier des contrats pour un temps déterminé, après leur arrivée et avant qu'ils ne deviennent citoyens, à des prix inférieurs au taux des salaires payés pour le même travail dans les parties *libérées* des Etats-Unis. Une pareille disposition, si elle pouvait être admise, serait une source fécondée en mécontentement et en difficultés de toute sorte. Il serait autoriser et maintenir l'Qui pourrait dire qu'il serait conseillé au Etat plus ou moins favorisé. Est-ce qu'il est de notre intérêt de la vassalité des ouvriers New York payé de plus hauts salaires qu'aucune autre ville de l'Union, mais tous les objets de consommation y coûtent en comparativement plus cher. Considérons-le on New York comme un pays favorisé? Mais ne serait-il pas juste le même salaire aux Chinois de San Francisco qu'aux ouvriers de New York, tandis que les premiers paierent la plupart des choses nécessaires à la vie 25 ou 30 p. c. meilleur marché que les derniers.

Qui voit l'absurdité des projets mal digérés, et l'abus des réglementations inopportunes. Si l'on veut mettre les Chinois sur le même pied que les autres peuples, ce qui n'est pas juste, il faut les laisser maîtres de régler leurs salaires comme les autres, c'est-à-dire suivant la règle générale de l'offre et de la demande. Toute autre disposition serait essentiellement vexatoire et politiquement nécessaire à faux. Elle ne procurerait pas de meilleures conditions aux travailleurs chinois, mais elle les mettrait dans une position telle qu'ils trouveraient plus difficilement l'emploi de leurs bras et que, par conséquent, ils compromettraient leur existence au jour de leur progrès.

Ces bonnes raisons ne convaincront pas le Congrès d'où le véritable but est non de protéger les Chinois, mais bien de protéger les ouvriers contre la concurrence des travailleurs asiatiques. Les auteurs des projets de loi propose, en exécutant que les expériences protectionnistes appliqué aux Chinois équivaudra véritablement à une prohibition. On peut opposer aux mesures proposées qu'elles ne sont pas de la compétence du Congrès, mais cette assemblée savait déjà fait bon marché de la liberté de Radiotrie. n'est pas disposée à montrer plus de respect pour la liberté du travail. Elle n'a plus qu'à faire pour arriver à ses fins, la réunion de la Convention Fédérale. La République modèle marche en ce moment au rebours du progrès et tous les hommes pas, malheureusement, au bout des entraînés que nous ménage le parti radical.

LE QUINZIÈME AMENDEMENT. — Le Président vient de transmettre au Congrès la liste des Etats qui ont ratifié le XVe amendement à la Constitution, qui requiert le suffrage universel en faveur des noirs dans toute l'Union. Ces Etats sont ceux de

Maryland, Kansas, Caroline du Nord, Virginie Occidentale, Massachusetts, Wisconsin, Maine, Louisiane, Michigan, Caroline du Sud, Pennsylvanie, Arkansas, Connecticut, Floride, Illinois, Indiana, New York, New-Hampshire, Nevada, Vermont et Virginie Total, vingt-un.

L'Alabama a aussi ratifié l'amendement, mais avec de stipulations il est peu sûr que le Congrès les accepte.

On compte encore sur les votes de Rhode-Island, du Minnesota, de l'Iowa, du Nebraska, du Texas et du Mississippi, ce qui compléterait la ratification de l'amendement par les trois quarts des Etats de l'Union.

LES TRIBUNAUX SUR L'OR. — Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis* :

M. John Fox, de New York, a présenté à la Chambre des représentants une résolution ayant pour objet de constituer un comité spécial chargé de faire un rapport sur la présidence du général Grant et du secrétaire Boutwell et sur la fameuse spéculation financière du mois de septembre. La Chambre a repoussé la motion, mais il admettant pas que l'on doit y ne pouvait pas prendre sur ce point d'ordre parce qu'il n'est pas, en effet, le cas. Schenck, de Ohio, a cependant cette résolution précipitée, pourrait aller en sous-œuvre du but proposé, et que à refus de toute investigation pourrait ressembler à la crainte de la lumière; il a, en conséquence, demandé que la question des dépenses de Wall street fût déférée au comité des Banques et du Crédit. Cette motion a été adoptée. Elle a l'avantage de ne rien contenir de blessant pour la susceptibilité du Président et du Secrétaire des Finances, tout en laissant la porte ouverte aux recherches. Elle dépose, en effet, que le comité pourra réclamer la production de tous documents et le témoignage de toutes personnes qu'il jugera à propos, et aussi examiner si quelque agent du gouvernement a trempé dans la spéculation. M. Fox prétend qu'il sait à même de fournir des renseignements qui formeront un jolis chapitre de scandale.

☞ La machine à coudre à points tors des Wilcox & Gibbs réalise les prodiges des fées : elle est à coupé un enfant de 5 ans peut s'en servir. A vendre par M. S. Hedrick & Co., 118 Canal.

$45.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni prime ni assurance.

LE PAPIER MONNAIE.

Nous lisons dans le *Messager Franco-Américain* :

La Cour suprême des Etats-Unis vient de rendre une décision importante sur la question de l'organisation et des billets des banques nationales. Elle avait à se prononcer sur une action en remboursement de taxes, intentée par le Venzel Bank à M. Fenna, collecteur du Revenu Intérieur dans le Maine. Cette action, par sa teneur même, mettait à la fois en question la constitutionalité de la loi organisant les banques nationales et de la loi de juillet 1866 par laquelle un impôt de dix pour cent est prélevé sur les billets des banques d'Etat, afin d'obliger celles-ci à se transformer en banques nationales. Quant au jugement rendu, il ne s'agit pas du cas aux *greenbacks*, ils n'étaient pas en cause.

La décision de la Cour, qui a été rendue par le *Chief Justice* Chase, déclare constitutionnelles les deux lois ci-dessus. Elle est basée sur les articles de la constitution fédérale qui autorisent le gouvernement à réglementer la circulation des monnaies et des autres moyens d'échange. Voici le passage principal de l'arrêt :

"On ne saurait douter que d'après la constitution le Congrès n'ait le pouvoir d'établir une monnaie métallique, et il est consacré par les précédents et par des décisions réitérées des tribunaux, que le Congrès peut aussi autoriser l'émission de billets de crédit. Il n'est pas indispensable de décider ici si la qualité de *legal tenders* pour le paiement de dettes peut être légitimement donnée à ces billets, mais il suffit de dire qu'on ne peut contester le pouvoir du gouvernement d'émettre ces billets, de les déclarer recevables par ses agents, de rendre leur emploi facultatif dans les transactions commerciales, de pourvoir à leur remboursement en espèces ou autrement, et d'établir ainsi une circulation fiduciaire uniforme sous le rapport de la valeur et du caractère. Ces pouvoirs n'avaient été exercés que sur une échelle restreinte jusque dans les derniers temps. Mais le Congrès se charge maintenant de diriger la circulation fiduciaire du pays entier.

"Cette circulation consiste en monnaie métallique, en billets des Etats-Unis et en billets des banques nationales. Les uns et les autres de ces billets sont également des billets de crédit, car ils sont fournis par le gouvernement, basés sur son crédit et leur remboursement est garanti par lui. Lorsqu'ils pourront être convertis en espèces au choix du porteur, ces billets répondront peut être aussi bien qu'il est possible aux besoins de la nation.

"Le Congrès ayant ainsi dans l'exercice de son pouvoir constitutionnel, entrepris de donner une circulation fiduciaire au pays tout entier, on en saurait mettre en doute son droit de législation sur la matière. C'est ainsi qu'il a refusé la qualité de *legal-tenders* aux monnaies étrangères, et qu'il a interdit la circulation de monnaies contrefaites ou falsifiées. Pour arriver au même but, le Congrès peut décourager, par des lois appropriées, la circulation comme monnaie de tout billet non autorisé par lui. Si ce pouvoir ne lui était pas reconnu, c'est en vain qu'il voudrait donner au pays une circulation à la fois uniforme et digne de confiance."

On remarquera que la Cour suprême ne déclare pas que le Congrès a le droit de donner cours forcé aux billets dans les transactions commerciales.

Affaires Cubaines.

La *Revolucion*, journal cubain publié à New-York, exprime ainsi au sujet des renseignements que le gouvernement fédéral est requis de communiquer au Sénat, en vertu d'une résolution adoptée, à l'unanimité sur la proposition de M. Cameron :

"Il y a entre les mains du Président, on pour parler plus exactement, sur le bureau de M. Hamilton Fish, tous les documents nécessaires pour détruire l'injuste accusation complète de l'Espagne et le triomphe prochain des Cubains. En outre, M. Fish, s'qui il appartiendra de répondre à la résolution Cameron, ne pourra manquer de dire qu'au moin de jour dernier il a correspondu avec le représentant de la République cubaine et reconnu virtuellement l'existence de celle-ci, en même temps qu'il discutait les propositions à présenter à l'Espagne, afin d'obtenir d'elle la reconnaissance de la République de Cuba. M. Fish devra admettre qu'il a traitement ces propositions à l'Espagne vers la fin de juillet, en demandant explicitement l'évacuation de l'île et la reconnaissance de son indépendance.

"Le ministre ajoutera certainement que l'Espagne a accepté la médiation en termes généraux, qu'elle y a même proposé des amendements non encore connus du public, et que cependant nous avons le droit de croire que le gouvernement de Madrid n'était pas éloigné de rejeter ce à la lutte. S'il le veut, M. Fish pourra aussi nous faire connaître les motifs qui ont poussé le général Prim à changer d'opinion après avoir paru disposé à accepter les propositions américaines. Le public désire savoir quelles circonstances ont entraîné l'auteur de la Révolution de la note remarquable qui a été si fort en colère toute la presse de la République.

"La *Revolucion* croit que la publication des documents dont elle parle décidera le Congrès à intervenir. Notre confrère ajoute que cette intervention est décidée, le Président étant donnera son concours cordial aux chambres. Il dit :

"Le Congrès, qui est le premier des pouvoirs de la nation, a son chemin tout tracé. S'il prend en considération le vote favorable à Cuba dans la dernière session, les opinions manifestées par un grand nombre de membres, les pétitions envoyées de tous côtés, la politique traditionnelle de l'Amérique, et les paroles mêmes du Président dans son Message, il ne tardera pas à donner un corps aux vœux du peuple et à satisfaire l'espoir des Cubains. Le Président lui-tout ce qui il pouvait dire. Il en fait aucune recommandation au Congrès, mais comme il n'a pas prise une mesure qui il était en son pouvoir de prendre, il est clair superflu de faire des recommandations, *certaines lorsqu'il se donne ainsi-même pour ne pas reconnaître Cuba.* Le Congrès n'aura aucune peine à se convaincre qu'il y a à Cuba un gouvernement républicain indépendant, il voiera dans un sens conforme à son conviction. *Et le Président en sera très satisfait de pouvoir se conformer aux désirs du Congrès.*

Tranfert du corps de M. Peabody en Amérique.

Le cable transmet les dépêches suivantes :

Londres, 13 décembre — Samedi, M.M. Cortis, Sampson, Charles Reade, Motley, Morgan et Simpley ont accompagné le corps de M. Peabody jusque sur le dock, où il a été reçu par les autorités municipales de Portsmouth et les officiers et marins des steamers *Monarch* et *Plymouth*. Pendant l'embarquement du corps, les autorités municipales de Portsmouth et les officiers et marins des steamers *Monarch* et *Plymouth*. Pendant l'embarquement du corps, les autorités municipales de Portsmouth et les officiers et marins des steamers *Monarch* et *Plymouth*. Pendant l'embarquement du corps, le navire *Duke of Wellington* tirait un coup de canon par minute. A l'arrivée du cercueil sur le *Monarch*, M. Motley a adressé quelques mots au capitaine Commerell, qui a répondu :

"J'accepte cette division sacrée, Monsieur, dans le même esprit qu'elle m'est confiée, et je suis heureux que ce corps sera soigné par moi et ceux qui m'entourent avec un intérêt jaloux, comme les reliques sacrées d'un homme dont la mémoire sera toujours chère à mes pays."

Voici la substance du dernier testament de M. Peabody :

Les biens du défunt en Angleterre ont une valeur de 400,000 livres sterling. Il lègue 5,000 livres à chacun des exécuteurs testamentaires; 150,000 livres aux pauvres de Londres, pour être partagés dans les trois mois, de la manière indiquée par le testateur. Quelques autres legs peu importants sont faits à diverses personnes et le surplus sera divisé entre les parents du défunt en Amérique. M. George Peabody Russell et deux autres neveux sont nommés légataires de l'excédant et chargés de régir tout ce qui est relatif aux propriétés d'Amérique, estimées de $750,000 à $1,000,000.

14 décembre — Le steamer *Monarch*, retenu par une tourmente, n'a pas encore pu prendre la mer.

CORPS LÉGISLATIF FRANÇAIS.

Nous avons annoncé sommairement l'élection de M. Schneider par le Corps législatif comme président. Voici quelques détails du *Temps* rend compte de cette élection et de celle des vice-présidents :

La Chambre a nommé son président par cent quatre vice présidents. L'élection de M. Schneider, bien que non moins sérieusement contestée, n'a rien eu de triomphant. Sur 274 votants, l'honorable président n'a obtenu que 151 voix, on attribue aux rancunes des députés non validés les 20 bulletins blancs qui se sont trouvés dans l'urne. On doit aux ressentiments persistants de l'extrême droite, qui ne pardonne pas à M. Schneider la victorieuse campagne de juin dernier contre M. Rouher, le chiffre de 53 voix à M. Alfred Le Roux. La gauche, au nombre de 35 membres, s'est affirmée, de son côté, sur le nom de M. Grévy.

Mais ce n'est pas dans ce premier vote qu'est le grand intérêt de la séance : il est dans le scrutin publics vice-présidences. Ce scrutin est particulièrement intéressant, il a été retentir douloureusement au cœur de M. Emile Ollivier. Des quatre candidats choisis par la droite et par la fraction des Cent-Seize, le plus honorable député du Var, et et brutalement jeté par lui dans les rangs des arcadiens, un seul, M. de Talhouet, a passé à une très grande majorité: 214 voix, parce qu'il était en même temps accepté par l'autre groupe de ancienne Cent-Seize. Les trois autres, MM. Chevandier de Valdrome, Jérôme David et du Miral ont failli rester en chemin. M. Jérôme David, la personne la plus en vue de la droite arcadie, et l'un des plus actifs promoteurs de la fusion, n'a obtenu que 137 voix, une seule voix de plus que la majorité absolue; M. Du Miral n'en a eu que 144, M. Chevandier de Valdrome 141. A M. Jérôme David, on certain nombre des Cent-Seize rallies, ont préféré d'un des membres les plus importants du nouveau centre gauche, M. le comte Daru, qui a recueilli 98 suffrages; à M. Chevandier de Valdrome, une partie des députés de la droite s'opposer le nom de M. Busson-Billault, qui a réuni 107 voix.

Dieu ici que M. Grévy, qui avait obtenu 37 voix pour la présidence, en a eu 73 pour la vice présidence.

En prenant le fauteuil, M. Schneider a prononcé un petit discours dans lequel on n'aperçoit remarqué que le passage suivant :

"Des motifs personnels m'auraient peut-être autorisé à décliner cette lourde tâche. Mais je me suis fait un devoir de demeurer aux ordres de la Chambre, dans un moment surtout, où le pays a plus particulièrement le droit de compter sur tous les dévoûments."

Le *Pays* se félicite des nominations faites pour les bureaux :

"Nous avons publié hier les noms des députés choisis pour leurs diverses commissions préalables et secrétaires des seuls bureaux de la Chambre, et l'on a pu voir, qu'à part deux ou trois exceptions, tous avaient été choisis parmi les signataires de l'interpellation des 116 on parmi des hommes qui tendent de plus en plus à se rapprocher de la politique précédente du cabinet.

"C'est donc bien décidément la nuance représentée par M. de Talhouet qui domine en ce moment à la Chambre, et les noms des députés choisis dans les bureaux pour en diriger les travaux justifient pleinement cette opinion, écrivait hier dans la *Patrie* : "que la majorité est bien loin d'incliner vers la réaction, qu'elle est absolument libérale, résolument parlementaire et définitivement acquise à ce programme si simple et si net : l'Empire et la liberté."

THEATRE DE L'OPÉRA. — La deuxième représentation de *l'Africaine* a été donnée, hier soir, en présence d'un nombreux et brillant auditoire. La troisième représentation de ce magnifique opéra est annoncée pour jeudi, et les personnes qui désirent y assister feront bien de s'assurer des places à l'avance.

Aujourd'hui, mardi, reprise de la *Grande Duchesse de Gerolstein*, opéra bouffe en quatre actes, musique d'Offenbach. Mlle Dupuy remplira le rôle de la Grande Duchesse ; Mlle Barrère celui de Wanda ; M. Chol, celui du Général Boum ; M. Benedick, celui de Fritz. Les autres rôles seront tenus par Mmes Villiers et Gay-Cavé, MM. A. Julien, Octave Guillier, Dubois et Gilbert.

Le spectacle commencera par *En Wagon*, comédie en un acte, de Verconsin.

Incessamment, *Norma*, le *Prophète*, l'*Etoile du Nord*, et les *Bibelots du Diable*.

AVIS IMPORTANT POUR LES DAMES.—MM. Guéblé & Nippert, rue du Canal No 137, annoncent aujourd'hui qu'en égard à la baisse de l'or, ils réduisent le prix de leurs gants de peau à 75 cents la paire. Voilà une occasion de bon marché comme il ne s'en présente pas souvent. Nous invitons les dames à en profiter, surtout qu'elles ne perdent pas leur temps, car à ce prix les gants seront bientôt loin.

ETRENNES.—La maison J. G. Bermel & Co., rue du Canal, 121, vient de recevoir un stock tout nouveau de marchandises très convenables pour être offertes comme cadeaux de Noël et du jour de l'an. Une annonce publiée aujourd'hui dans l'*Abeille*, contient une courte énumération de ces marchandises. L'assortiment qui se compose de toute sorte d'articles de toilette pour femmes et pour hommes est on ne peu plus complet et rien n'y manque en fait de gantterie, chemiserie, lingerie, bijouterie, soierie et parfumerie. Nous recommandons le stock de la maison Bermel, comme un des plus brillants de la saison.

$55—C'est le prixce la célèbre Machmea coudre de Grover & Baker, laquelle a remporté le deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

CIGARES.—Essayez des cigares de George Alces : C'est ce que nous n'avons jamais cessé de dire aux fumeurs et ce que nous leur dirons toujours tant qu'il y aura des fumeurs et du tabac à fumer, c'est à dire tant qu'il y aura des cigares de la qualité de ceux qui sortent du magasin de GEORGE ALCES, rue des Remparts No 185. De reste ce n'est pas pour vanter ces cigares exclusivement que nous en parlons aujourd'hui. Ils sont assez connus et leur vaste réputation n'a plus besoin d'écho ; mais c'est pour indiquer l'établissement à ceux qui voudront essayer de ces fameux cigares. C'est pour dire aussi aux amateurs que M. Alces a préparé quelques boîtes de 25 cigares de choix pour les personnes qui voudraient en faire des cadeaux pour Noël et le jour de l'An.

BUREAU DE CHANGE.—Nous appelons l'attention des gens d'affaires sur l'annonce de MM. Bruno & Warner, qui ont établi un Bureau de change, rue Gravier No 146, près de la rue St-Charles. Ils paieront les prix les plus élevés pour les espèces américaines et étrangères, les billets, les titres, les actions et valeurs de commerce. Ils vendront du change à vue et à terme sur New York et sur les principales places de l'Europe.

A partir de ce jour nous publierons à la suite de notre bulletin financier un prix courant des monnaies et billets de banque étrangers adressé par MM. Bruno et Warner.

CHAMPAGNE.—Bonne occasion pour acheter du champagne de qualité supérieure et d'origine véritable. Les amateurs verront plus loin que M. E. Bordelois, rue Bienville, No. 36, a à vendre 200 paniers de Krug & Cie, une des meilleures marques qui n'ont jamais été importées à la Nouvelle Orléans.

BONBONS ET BOITES DE LUXE — Le magasin de confiserie à l'enseigne Royale et Orléans tient à justifier sa vieille réputation par un étalage séduisant de bonbons fins et de boîtes de luxe. Les plus grande attention est apportée à la confection de gâteaux et des pièces de dessert dans la composition desquels il n'entre que des matériaux de premier choix. Enfin M. Percival offre aux gourmets un choix de vins et de liqueurs propre à satisfaire les plus difficiles.

BONBONS, DRAGÉES, FRUITS, &c.—Nous apprenons l'arrivée des confiseurs et des commanditaires sur l'annonce de M. Ernest Turpin. Les produits qui sortent de son usine à vapeur, rue de la Vieille-Levée, No 93, peuvent soutenir la comparaison avec ceux des fabriques les plus renommées. M. Turpin surveille lui même les travaux qui sont confiés à d'habiles ouvriers de France, d'Allemagne ou d'Italie. Outre les bonbons fabriqués par lui on trouvera chez M. Turpin un assortiment de fruits, de chocolats, de dragées et de liqueurs importés, et des gâteaux et pièces de dessert, montées avec goût.

MESURE OPPORTUNE. — M. Wm E. Jervey, surintendant, rue du Camp, No. 54, annonce que, dans quelques jours, la Compagnie de Parolice et du Gaz portatif adoptera une marque de commerce qui sera empreinte sur tous les colis qu'elle vendra et que toute tentative de contrefaçon sera rigoureusement poursuivie.

$55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante cinq piastres, de Grover & Baker. C'est une compagne aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

☞ Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tors de Wilcox & Gibbs, que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, etc., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur les destinées de la famille. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 de la rue du Canal.

NAPOLÉON ET ROCHEFORT.—On lit dans une correspondance parisienne :

Un grand dîner "législatif" a eu lieu aux Tuileries le lendemain des élections. On y a beaucoup parlé de la nomination de M. Rochefort, et c'est l'empereur lui-même qui s'est vu à remener toujours la conversation sur ce sujet. Le chef de l'Etat parait beaucoup moins irrité contre M. Rochefort que Rochefort ne l'est contre lui. Devant ses convives, il raillait agréablement et même assez finement sur le compte de son implacable ennemi. Il disait qu'il n'était pas le moins du monde fâché de le voir à la Chambre, et qu'il espérait bien que l'auteur de la *Lanterne* y apporterait quelques bonnes idées : "J'attends beaucoup de lui, disait l'empereur, et je suis prêt à suivre tous les bons conseils qu'il ne peut manquer de nous donner." A ce propos les convives se souvenaient, ils ne semblaient pas aussi rassurés que l'empereur. Quelques-une se hasardèrent jusqu'à dire que cette élection était regrettable et qu'il aurait mieux vaut qu'elle n'eût pas lieu. Pourquoi donc cela ? répondit l'empereur ; laissez donc faire le suffrage universel, il fait qu'il s'instruise à ses dépens." Le dîner a été rempli tout entier de ces propos. En somme, les députés présents étaient ravis que l'empereur prît la chose aussi bien.

Une autre preuve que le souverain n'est pas le moins du monde chagriné par l'entrée de ce pamphlétaire à la Chambre, c'est ce qu'il a répondu à ceux qui parlaient d'annuler son élection. Il avait été sérieusement question de cela. On se serait appuyé sur les commentaires publics dont le nouvel élu a accompagné sa prestation de serment. D'après ces réflexions, le serment de M. Rochefort, démenti par lui même, n'est point valable et son élection est, par le fait des réserves qu'il a faites, entachée de nullité. Eh ! bien, tel n'est point l'avis de l'empereur. Il a été qu'on ne saurait point le député de la première circonscription sur son serment. Cette opinion de l'empereur a fait passer ce que Sa Majesté pu tenait pas beaucoup à la formalité du serment, et que bientôt il serait possible d'en obtenir la suppression.

CONVENTION POSTALE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.—Une nouvelle convention postale vient d'être signée par le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, en vue de réduire la taxe des lettres entre l'Angleterre et la France.

D'après les classes de ce traité, le poids des lettres ordinaires est porté de 7 1/2 à 10 grammes. La taxe des lettres affranchies se trouve réduite de 30 centimes, et celle des lettres non affranchies de 80 à 60 centimes.

Cette convention, pour être mise en vigueur, n'attend plus que l'approbation des Chambres. On peut donc la considérer déjà comme définitive.

— Le canal de Suez apprécié par une petite dame de Chaux :

— Le canal de Suez va abréger la route de l'Inde.

— Ça me rapproche-t-il beaucoup du cachemire que tu m'as promis ?

— Encore un écho sur le Concile : le *Sport* a découvert dans les cantons du Concile d'Evire (quel nom galant !) la prescription que voici :

"Il sera défendu à toute femme chrétienne de se servir de coiffures pour l'embellissement de ses cheveux, celles qui le feront devront être excommuniées sans miséricorde."

— On remarquait que la représentation du *Trovatore* donnée samedi au Théâtre-Italien a été exécutée par les Italiens dont les noms suivent :

M. Wachtal, né à Hambourg :

Mlle Krause, née à Vienne ;

Mlle Morensi, née à New-York ;

M. Bonnebée, né à Toulouse ;

M. Zimelli, de son vrai nom Zimmermann, citoyen alsacien ;

M. Soudzepoki, chef d'orchestre, né à Prague en Bohême ;

Le tout sous la direction de M. Bagier, ancien agent de change de Paris.

C'était une belle soirée pour l'Italie. *Fors de la*, etc.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Nouvelles Européennes.

Rome, 20 déc—Le cardinal Mathieu porte un message du Pape à Napoléon.

Rome, 29—Un comité d'évêques a été chargé de faire un plan pour empêcher l'extension de l'infidélité; conformément à l'allocution du Pape.

Londres, 20—On dit que la France presse les grandes puissances de désarmer et offre de donner l'exemple, mais les journaux de Berlin discréditent le rapport.

Nouvelles de Washington.

Washington, 20 déc—Le Revenu a touché aujourd'hui $612,000.

La délégation du Tennessee, à l'exception du sénateur Fowler et du représentant Hawkins, prépare une protestation contre la légalité de l'élection du Tennessee et demande au Congrès de la mettre de côté.

Une dépêche particulière de Paris dit : L'exportation des Juifs de Roumie a commencé.

Le Président a nommé aujourd'hui l'ex-secrétaire Stanton juge à la Cour Suprême, pour remplacer Grier, et la nomination a été confirmée dans une séance exécutive du Sénat par 46 contre 11.

Well R. Bryce a été nommé inspecteur des Douanes à Selma.

La correspondance espagnole est très volumineuse, mais elle ne fournit rien à glaner.

La Cour Suprême décide (Miller étant d'un avis contraire) que là où une législature d'Etat accorde une franchise à un corps incorporé, et en considération de la corporation qui établit l'entreprise, projetée, elle exempte de la taxe la propriété de la corporation—un contrat est créé entre la corporation et l'Etat, contrat qu'aucune législature subséquente ou aucun changement de constitution ne saurait altérer.

On dit que le général Canby a écrit une lettre contraire à l'admission de la Virginie sans de sévères restrictions.

SÉNAT.—Un bill exemptant des droits la morue en cans a été présenté.

Trumbull, du comité judiciaire, a rapporté une résolution jointe déclarant que la Virginie a droit à être représentée au Congrès.

Un bill a été présenté pour le règlement des réclamations au sujet des spoliations françaises.

CHAMBRE.—Un bill dispensant le nombre et le rang des employés du gouvernement permit les divers Etats et Territoires, a passé.

Le bill de Georgie a été repris. La vote navia lieu demain à 3 heures. Plusieurs amendements ont été proposés. Butler, qui soutient le bill, s'est opposé à tous les amendements par la raison que si le bill n'est pas satisfaisant sous tous les rapports, les amendements causeraient un délai. Bingham s'opposera au bill ; il aura une séance de suite pour la discussion seule. Butler a dit que le comité avait ajourné le bill de la Virginie, parce qu'il n'était pas encore assez étayé de preuves. Farnsworth a demandé la suspension du reglement et l'adoption d'une résolution portant que la Virginie a droit à la représentation. La Chambre a refusé de suspendre le reglement par un vote de 106 contre 63.

L'orateur décide que le bill de Georgie s'ouvrirait aux amendements et qu'une motion d'ajournement sera admise pour la discussion.

L'amendement de Beck requiert que la réunion de la Législature n'ait pas lieu plus tôt que 30 ou plus tard que 60 jours après la proclamation du gouverneur ordonnant une élection pour remplir les vacances, et que le serment volontaire soit inséré à la place de force physique directe, et que dans le serment la personne qui prétend déclare qu'elle n'a pas été engagée dans la rébellion.

Wittemore présente un bill invitant la Législature de Virginie à imposer le serment d'exécrable à la plupart des électeurs. Le bill a été rejeté par 106 contre 63.

ELECTION D'OFFICIERS. — Nous félicitons le Conclave Ionis No 11 d'avoir élu des officiers aussi recommandables que ceux dont les noms suivent : Eugène Cadaque, chef ; M. E. Levy, chancelier ; M. E. A. Lonis, préteur ; M. Lin, hotel Bienville, trésorier ; M. Ant. Pons, trésorier ; M. Michel Pons, inspecteur général ; M. H. Vaingnier, hérault ; A. Molle, gardien ; M. C. Lavitt, sentinelle ; A. Dumaine, premier page ; Conglet, deuxième page.

RAPPORT MORTUAIRE. — Pendant la semaine qui a expiré le samedi 18 décembre, à 12 heures du matin, il est mort à la Nouvelle-Orléans 120 personnes, dont 60 du sexe masculin, 51 du sexe féminin, 109 de race blanche, 37 de race noire et 1 de race mexicaine. Parmi ces décès, quatorze sont dus à la variole, 8 à la variole et 20 victimes, dont 5 blanc et 15 de couleur.

BLESSÉ D'UN COUP DE HACHE.—Dimanche, dans l'après-midi, vers deux heures, James Hickins, couleur, a reçu de George Porter, couleur aussi, avec lequel il était en querelle, un coup de hache. Le blessé est actuellement dans une situation fort critique, chez lui, rue Bienville, entre le Champ-de-Mars et le Passage de la Bourse. Porter a été arrêté par le officier de police Kelly.

OFFICIERS DE POLICE BATTUS.—Dimanche soir, vers 9 heures, pendant qu'il emmenait un prisonnier, place de la case à pompe Pitfield, rue 11, rue de la Commune, officier Jackson a reçu à la tête un coup de stangchot qui lui a fait une blessure dangereuse. Le même jour, à une heure du matin, officier Smith, attaqué par une troupe de coquins, au coin des rues Josephine et Liberté, a été maltraité.

Dans la matinée de dimanche et de la journée, la police du Second District a arrêté plus de 50 personnes pour tapage, batailles, soûlerie et vol. C'est, en vérité, un appel à l'ordre et au respect pour le dimanche.

UN HOMME ÉCHAUDÉ PAR SA FEMME.—Vers 5 heures, lundi matin, un nommé James Sheppard, pendant qu'il dormait chez lui, rue Tricoche, entre Tricoche et Franklin, a été dangereusement échaudé au cou et à la figure avec de l'eau bouillante versée par sa femme. Il est dans un état qui inspire de sérieux regrets. Il s'est levé en sursaut et, courant en désespéré dans la rue, est tombé sur la banquette, où il a été trouvé par l'officier Hezeaux, qui l'a conduit à l'hôpital. Sheppard a déclaré comme il était dans une situation fort critique. On suppose que sa femme s'est livrée à cet acte sauvage par jalousie.

FILE DE COTON SUR UN NAVIRE.—Plusieurs balles de coton, à bord du navire Henry Cook, mouillé devant le poteau, 25, Troisième District, ont pris feu, samedi. L'incendie a été éteint par les employés du navire, qui a été légèrement endommagé.

RESTITUTION PARTIELLE. — Nous apprenons que la boîte de banque de M. Levy, voleur à la banque de Pike, Brother & Co., lui a été restituée par la police de la banque de M. Levy, voleur à la banque de Pike,